

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2019)
Heft: 2264

Artikel: Assurance-maladie : augmenter massivement la franchise ne résout rien : non, la maîtrise des coûts de la santé n'est pas seulement de la responsabilité des malades
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1020097>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Assurance-maladie: augmenter massivement la franchise ne résout rien

Non, la maîtrise des coûts de la santé n'est pas seulement de la responsabilité des malades

Jean-Daniel Delley - 08 novembre 2019 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/35697>

Une franchise de 10'000 francs de manière à ce que l'assurance de base ne couvre plus que les risques de santé importants (avec une franchise abaissée pour les personnes à faible revenu ou souffrant d'une maladie chronique). D'où une réduction des primes de 50%. C'est la [proposition maximaliste](#) de Konstantin Beck, directeur de l'Institut pour l'économie de la santé, une officine financée par la caisse CSS - qui s'est empressée de s'en désolidariser. Beck évoque également une franchise minimum de 2'500 ou 5'000 francs.

L'augmentation de la franchise figure en bonne place dans le catalogue des mesures prônées par la droite pour freiner la croissance des coûts de la santé. Elle presuppose que les assurés consomment trop facilement les soins figurant au catalogue des prestations de l'assurance de base et fait appel au sens de la responsabilité individuelle. Deux propositions dans ce sens ont récemment échoué, très probablement par crainte d'en assumer la responsabilité peu avant les élections fédérales: une [augmentation](#) de la franchise minimum - de 300 à 500 francs - et une [adaptation](#) de la franchise à l'évolution des coûts de la santé.

Toute radicale qu'elle soit, la proposition Beck relève de la même astuce: culpabiliser les assurés qui considéreraient l'assurance de base comme un self-service. Et faire l'impasse sur les autres acteurs contribuant de manière substantielle à la hausse des coûts: industrie pharmaceutique, réseau hospitalier pléthorique, coordination plus que lacunaire entre les soignants, paiement à l'acte qui stimule la multiplication des interventions, évaluation insuffisante de la qualité et de l'efficacité de ces interventions.

Si l'on évoque les coûts de la santé, il faut rappeler que [les ménages](#) en assument 64%, une part beaucoup plus importante que dans la plupart des autres pays développés. Augmenter de pareille manière la franchise minimum augmenterait plus encore cette part et pèserait lourdement sur le budget de la classe moyenne et des familles. Déjà nombre d'assurés [renoncent](#) à payer leurs primes. D'autres se privent de traitements pour ne pas dépasser le montant de leur franchise, avec le risque d'aggraver leurs maux. Dans ces conditions, l'appel à la responsabilité individuelle sonne creux.

Des primes fixées sans tenir

compte de la capacité financière des assurés, voilà le point faible de l'assurance-maladie obligatoire. En 2003, le peuple a rejeté sèchement une [initiative populaire](#) maladroite qui voulait introduire des primes proportionnelles au revenu et à la fortune. Cette proportionnalité pourrait dès lors s'exprimer par une modulation des franchises, comme nous l'avions suggéré il y a une vingtaine d'années déjà ([DP 1490](#)). Le montant de la franchise ne doit pas faire l'objet d'un libre choix et permettre d'alléger sa prime.

L'assurance de base n'a pas pour vocation de rembourser tous les frais de santé, mais de couvrir les risques financièrement trop élevés pour un budget. Un assuré disposant d'un revenu confortable n'a nul besoin du secours de l'assurance pour payer le traitement d'une grippe, contrairement à un assuré à revenu modeste. Donc pour chaque niveau de revenu une franchise obligatoire en rapport, et pour tous les assurés d'une même région une prime égale.

La responsabilité personnelle, chère au cœur des libéraux, ne peut se concevoir sans un certain nombre de conditions. En matière de santé, cette

responsabilité implique notamment une prise en charge globale du patient. Les réseaux de soins intégrés ([DP 1954](#)) répondent à ce besoin; le patient ne se retrouve pas face à une offre dispersée et

multiple, voire pléthorique, passant d'un généraliste à un ou plusieurs spécialistes, sans véritable coordination. Cette approche thérapeutique par une équipe de soignants garantit tout à la fois la qualité

et l'économicité des soins ainsi que l'implication du patient.

Rejeté en référendum en 2012, ce modèle devrait être remis sur le métier législatif sans tarder.

Pour les «lobbies», les affaires continuent dans le nouveau Parlement

A gauche comme à droite, la défense d'intérêts se réorganise rapidement

Yvette Jaggi - 05 novembre 2019 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/35689>

Les élections nationales de cet automne placent les groupes d'intérêts devant des changements propres à tester leur capacité de réaction.

La première surprise concerne les effectifs: le 2 décembre prochain, 74 parmi les 200 élus au Conseil national participeront pour la première fois à la cérémonie quadriennale d'assermentation. Cette année, on relève un renouvellement quantitatif exceptionnellement fort; un nombre record de femmes (84 contre 64 en 2015); une moyenne d'âge des élus plus basse que jamais (49 ans contre 50,3 en 2015) et toute une [nouvelle génération](#) de jeunes familiers des technologies de l'information. De plus, on constate une sensibilité environnementale accrue, y compris en dehors des partis qui portent le qualificatif de vert dans leur nom.

Les organisations faîtières de l'économie

[Moins d'élus](#) en revanche proches de l'économie. Côté organisations faîtières, traditionnellement représentées aux Chambres fédérales comme l'a bien démontré [André Mach](#), le tableau est pour le moins différencié. En partie de sa propre faute, l'Union suisse des arts et métiers (Usam) perd d'un coup son président Jean-François Rime (UDC/FR) et son directeur Hans-Ulrich Bigler (PLR/ZH). Quant aux patrons de grandes entreprises, ils ont autre chose à faire, à l'instar du PDG de Stadler Rail Peter Spühler (UDC/TG), qu'à jouer aux parlementaires de milice - à la notable exception de Magdalena Martullo-Blocher, résidente sur la Côte d'Or de Zurich et patronne d'Ems Chemie, principal employeur du canton des Grisons dans lequel elle vient d'être réélue.

Pour leur part, les paysans gardent le président Markus Ritter (PDC/SG) de leur Union suisse (USP) et son directeur Jacques Bourgeois (PLR/FR). Ils augmentent leur députation, en nombre sinon en cohésion, grâce à l'arrivée des nouveaux producteurs bios et autres protecteurs des animaux et des terres ouvertes. Reste à voir si et comment les marchandages à venir - du style préservation des intérêts de l'agriculture suisse ainsi que des conditions environnementales contre accord avec le [Mercosur](#) - pourront se conclure.

Quant aux organisations syndicales, elles se maintiennent à quinze élus, compensant les pertes par l'arrivée de jeunes. Avec neuf législatures sous la coupole à son actif, dont les deux dernières au Conseil des Etats, Paul Rechsteiner (PSS/SG) compte rentrer au deuxième tour dans le rang des «politiques» après avoir remis